

CONSEIL MUNICIPAL
VENDREDI 06 OCTOBRE 2017 à 19 h 30

Présents : M. VANNIER Alain, M. AUBRY Bernard, M. LEMAIRE Michel, Mme COLLEMARE Françoise, M. POHER Jean-Claude, M. DIJON Michel, Mme HUCHER Béatrice, Mme CARTIER Alice, Mme LEBEC Sandra, M. POULAIN Alain.

Mme BECQUET Laurence donne procuration à M. DIJON Michel
M. GUERARD Maurice donne procuration à M. VANNIER Alain

Absents : M. BOURDON Claude, M. DUVEY Marc, Mme POTTIER Morgane

Mme CARTIER Alice donne lecture du conseil municipal précédent.

Une observation : le projet du Poteau d'Incendie à Chrétienville est reporté pour 2018 (et non abandonné).

DELIBERATION : MISE EN PLACE DU RIFSEEP AU 1^{er} OCTOBRE 2017 :

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération relative à la mise en place du régime indemnitaire tenant compte des fonctions des sujétions de l'expertise et de l'engagement professionnel (R.I.F.S.E.E.P.) et du complément indemnitaire annuel (C.I.A.). Le projet a été soumis au Comité Technique du Centre de Gestion, qui a émis un avis favorable lors de la séance du 14 septembre 2017.

Le nouveau régime se compose de deux éléments : de l'indemnité des fonctions, des sujétions, de l'expertise (I.F.S.E.) et du Complément Indemnitaire Annuel tenant compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir (C.I.A.).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de mettre en place l'I.F.S.E (attribuée mensuellement) et instaure le complément indemnitaire (C.I.). Le versement de ce complément est facultatif. L'attribution individuelle de l'IFSE et du C.I. fera l'objet d'un arrêté individuel pour chaque agent.

DÉLIBÉRATION PORTANT SUR L'AMORTISSEMENT DES OPÉRATIONS S.I.E.G.E. IMPUTÉES AU 2041582 :

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la commune procède à l'amortissement des opérations SIEGE sur une durée de 5 ans (DB n° 22/2013).

La Perception de Brionne demande que les opérations SIEGE imputées au 2041582 soient amorties également sur une durée de 15 ans.

Après en avoir délibéré et sur les conseils de la Perception, le Conseil Municipal décide de procéder à l'amortissement des opérations SIEGE imputées au 2041582 sur une durée de 15 ans.

DÉLIBÉRATION MODIFICATIVE : VIREMENT DE CRÉDIT OPÉRATIONS S.I.E.G.E :

Suite à l'amortissement des opérations SIEGE imputées au compte 2041582 sur 15 ans (DB n° 46), il convient de procéder à des virements de crédits afin d'effectuer les écritures.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve les virements crédits suivants et accepte les modifications ci-dessous :

	Compte	Somme
DF	615221	- 1526.00 €
DF	6811	+ 1526.00 € chap. 042
RI	021	- 1526.00 €
RI	28041582	+ 1526.00 € chap. 040

DÉLIBÉRATION MODIFICATIVE : VIREMENT DE CRÉDIT POUR CRÉANCES ÉTEINTES :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'une famille domiciliée à la Neuville du Bosc dont les enfants ont fréquenté la cantine scolaire d'Harcourt a déposé un dossier de surendettement et que le jugement a prononcé l'effacement des dettes (dont 2181.80 € de cantine).

Madame la Perceptrice indique qu'il s'agit d'une créance éteinte par jugement et qu'en conséquence la commune est obligée de faire un mandat au compte 6542 pour un montant de 2181.80 €.

Cette somme n'étant pas prévue au budget, il convient de prendre une délibération modificative. Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte les virements de crédits suivants :

615221 :	- 2182 €
6542 :	+ 2182 €

Le conseil municipal souhaite que la commune de la Neuville du Bosc assume les impayés de ses administrés et souhaiterait que l'Entreprise CONVIVIO adresse la facture concernant les repas des enfants de la Neuville à cette commune qui pourrait les faire parvenir à ses parents et en supporter les impayés éventuels.

Mme Sandra LEBEC souhaiterait qu'une délégation d'Harcourt participe à un conseil municipal de la Neuville du Bosc pour exposer les différents problèmes aux membres de ce conseil municipal.

M. AUBRY reproche à la commune de la Neuville du Bosc d'ignorer toutes les dépenses relatives à l'école notamment pour la création de la 7^{ème} classe et l'ajout de la bibliothèque. En effet, la commune a sacrifié un logement d'où une perte de loyers et la participation de la Neuville du Bosc est toujours inexistante.

Le conseil municipal charge Monsieur le Maire de prendre contact avec M. FORCHER pour que quelques membres du conseil municipal d'Harcourt puissent se rendre à une réunion de conseil municipal de la Neuville du Bosc.

INFORMATIONS MARES COMMUNALES :

Monsieur le Maire rappelle que lors du dernier conseil municipal les demandes de M. DUFOURG concernant les mares de Chrétienville ont été étudiées.

Le conseil municipal n'a pas répondu positivement aux souhaits de M. DUFOURG qui a été prévenu et a manifesté son mécontentement. Cependant les travaux vont débiter semaine 41.

QUESTIONS DIVERSES

- ❖ Un devis illuminations de Noël a été fourni par « ILLUMINATIONS SERVICES ». Mme HUCHER rappelle que les décors sont loués (100 € le décor au lieu de 300 € à l'achat), ceci permet le changement chaque année (vu avec la Commission).
- ❖ Monsieur le Maire présente des devis pour la réalisation d'un abribus au parking de l'école. Les travaux seraient réalisés par le personnel communal. Pour information, Mme CARTIER fait savoir que la commune de Nassandres sur Risle (Perriers la Campagne) a fait réaliser un abribus à l'intersection « Le Bocage/Perriers la Campagne ».
- ❖ Monsieur le Maire fait savoir que le portillon de l'école communicant avec la nouvelle bibliothèque est installé. Il a rencontré la Directrice ce jour pour une mise au point au niveau de la bibliothèque (chauffage, étagères). Mme HUCHER propose d'offrir un présentoir de 1 mètre de large pour installer dans la nouvelle bibliothèque.
- ❖ M. AUBRY s'est rendu à la commune d'Amfreville la Campagne qui a fait poser un système d'interphone-radio pour ouvrir à distance le portillon de l'école. Celle-ci est satisfaite. Le conseil municipal donne l'autorisation à Monsieur le Maire de signer le devis de l'Entreprise AULNEY pour l'installation de ce système. Monsieur le Maire propose une réflexion sur le futur projet de l'école (agrandissement école, cantine, parking, etc...). Mme HUCHER estime que ce projet est lié au regroupement de communes et souhaite que le conseil se réunisse pour aborder ce sujet une fois avant la fin de l'année. Elle trouve dommage que les anciennes communes de l'Intercom du Pays Brionnais n'aient pas fusionné.
- ❖ M. POHER a participé à la réunion S.E..R.P.N. du mercredi 04 octobre. De nouveaux services sont proposés au niveau de la protection incendie par le SERPN. Vérification hydrants, recensement des hydrants, schéma communal de défense incendie (une convention sera soumise au prochain conseil municipal). La commune possédant un centre de secours et ayant du personnel avec double casquette (pompier) pourrait-elle réaliser ce contrôle ? Un guide des travaux et des participations financières est fourni,
- ❖ Mme LEBEC donne un compte-rendu des journées du patrimoine, celle-ci avec M. POHER et Mme BECQUET étaient présents le dimanche après-midi pour accueillir les visiteurs à l'église (environ 25 personnes). M. VICHARD et Mme MALGRAIN ont accueilli les visiteurs le dimanche matin. Monsieur le Maire adresse ses remerciements aux personnes bénévoles qui ont donné de leur temps lors de ces journées du patrimoine.
- ❖ Mme COLLEMARE s'est rendue à la cantine lors de la distribution des repas. Depuis septembre, la société CONVIVIO fournit les repas, le personnel communal et les enfants sont satisfaits.
 - Elle a participé avec Mme DOUCET Sandrine à une réunion d'information avec les gîtes de France au Neubourg (les dates de réservation du gîte de Chrétienville pourront dorénavant être visibles sur le site). Les réservations fonctionnent très bien actuellement.
- ❖ M. POULAIN rappelle la requête de Mme BAISSÉ Catherine concernant le miroir qui est mal dirigé devant sa propriété. Il est inefficace pour la sortie de celle-ci (voir si possible pour le régler de façon qu'il serve pour la sortie de la propriété et la visibilité du virage en même temps).

- ❖ M. AUBRY souhaite aborder une question déjà posée en conseil municipal concernant la course cycliste. Il souligne qu'il est nécessaire que la commune fasse un choix sur l'inscription ou non de cette course au prochain budget. La décision est à prendre avant fin décembre car les dirigeants établissent le programme des courses dès maintenant.
- ❖ Monsieur le Maire a fourni aux conseillers municipaux le projet de statuts de l'Intercom Bernay Terres de Normandie qui a été présenté au dernier Conseil Communautaire du 28 septembre. Ce projet est une compilation de toutes les compétences des anciennes intercoms. Le but est d'harmoniser et de réduire ces compétences. Il y a des compétences obligatoires imposées par la loi des compétences optionnelles et facultatives. Les Conseils Municipaux de l'Intercom Bernay Terres de Normandie devront se prononcer sur ces statuts avant le 15 décembre.
- ❖ Michel LEMAIRE informe :
 - Venus de Loire-Atlantique, de la Sarthe, de Picardie, de la région parisienne, de l'Eure et des départements limitrophes, 28 minimes et 33 cadets ont pris le départ des deux courses qui ont été très animées. L'épreuve minime a vu la victoire d'un coureur de l'Aigle.

Dans la course réservée aux cadets, le champion de France de poursuite 2017, Hugo PAGE, membre de l'E.S. Auneaux (Eure-et-Loir) est arrivé en solitaire avec une confortable avance (6 ' 13 "). Notons la présence de la championne de Normandie cadette.

Remerciements à M. Michel BONNEGENT et Bernard BRIENS (respectivement présidents des Clubs de Brionne et Bourgtheroulde), aux signaleurs de ces mêmes clubs et aux membres du comité des fêtes.

- La compétence « voirie » a fait émulsionner les rues du stade et de la Pomme Dorée par la Société VIAFRANCE et une partie du chemin de la Fossette par les employés de la voirie de l'Intercom.

Séance close à 22 h 30.

Prochaine réunion de conseil municipal **vendredi 03 novembre 2017** à 19 h 30.

